



Licenciement et mutuelle

Par Olivier59

Bonjour,

Ma copine a eu un licenciement économique suite au rachat de l'entreprise.

L'employeur affirme qu'il n'a pas à continuer la mutuelle puisque l'entreprise a effectué un changement de nom. Est-ce vrai?

Je ne trouve pas d'info concernant ce sujet.

Merci.

Par kang74

Bonjour

Un changement de nom est sans effet sur la portabilité .

Mais la liquidation judiciaire de l'entreprise , ainsi que la résiliation du contrat par l'organisme suite à cette liquidation peut effectivement avoir un impact sur les droits à portabilité .

Le mieux serait donc de faire étudier la situation précisément par un avocat /juriste, auprès d'un syndicat ou à la maison de la justice et du droit .

Par Olivier59

Non l'entreprise a bien été racheté et n'a pas été liquidé.

Du coup, pour l'instant elle est sans mutuelle.